

# Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

## *Compte-rendu du Conseil de Communauté Du Mardi 7 décembre 2021 à 14h30 à St Michel L'Observatoire*

M. Jean-Paul GROSSO est désigné secrétaire de séance.  
Le quorum est atteint avec 32 délégués présents et 2 procurations, soit 34 voix.

### **1 – DECISION MODIFICATIVE**

Pour le budget économie, afin de terminer le programme du planétarium, l'assemblée autorise à l'unanimité un virement de crédits de 120 000 €

### **2 – AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022**

Le Législateur permet d'autoriser le Président à assurer la continuité des programmes engagés en matière d'investissement dans la limite de 25% des crédits prévus.  
L'assemblée autorise à l'unanimité l'engagement de ces dépenses.

### **3 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2022**

#### **A. Crèche à Revest du Bion**

L'assemblée autorise à l'unanimité le versement d'une subvention de fonctionnement de 19 000 € à la crèche de Revest du Bion.

#### **B. Centre de Loisirs Sans Hébergement de Banon**

L'assemblée adopte et accorde à la majorité avec 26 voix pour, 3 contres et 5 absentions, une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au CLSH de Banon et autorise la signature d'une convention financière

### **4 – BATIMENT « LA FILATURE »**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat de location avec la société « YHN SPORTS » et fixe le loyer à 1 068 € HT.

### **5 – BATIMENT SOCIETE OLIVIERS & CO**

L'assemblée fixe à l'unanimité le prix de vente à la somme de € HT soit € TTC et autorise la servitude d'accès à la parcelle D 1161.

### **6 – ANCIENNE GARE MARCHANDE**

Dans la transaction engagée avec la société Oliviers & Co, la Communauté récupère l'ancienne gare marchande. L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat administratif avec la Société LVNM et fixe le montant du loyer à 500 € HT.

### **7 – SIMIANE LA ROTONDE – PROPOSITION D'ACQUISITION DU CAFE RESTAURANT « LA PALETTE »**

Il est proposé à la communauté d'acquérir un commerce à Simiane la Rotonde au prix de 170 000€ comprenant la licence IV, le fonds de commerce et le matériel.

L'assemblée décide à l'unanimité d'acquérir le café restaurant « la palette » au prix ci-dessus.

### **8 – PLANETARIUM A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE**

Le Président propose de prévoir un contrat provisoire avec l'association exploitante du Centre d'Astronomie sous la forme d'un commodat ou prêt à usage à titre gratuit sur une durée de 6 mois à compter de la mise à disposition.

En compensation de cette gratuité, l'association devrait accueillir les enfants des écoles et du collège de la Communauté.

L'assemblée autorise à la majorité avec 30 voix pour et 4 abstentions la signature de ce contrat provisoire.

## 9 – MAISON « FONTES » A REILLANNE

L'assemblée réserve à l'unanimité un logement à Mme FONTES sous réserve qu'elle rentre dans les critères.

## 10 – GYMNASSE DE BANON

L'assemblée adopte à la majorité avec 32 voix pour et 2 absentions deux tarifs de caution pour la complexe sportif à Banon : 500 € pour le gymnase et 200 € pour les salles

## 11 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE - CRTE

Le Président rappelle aux élus qu'il s'agit là de mobiliser des financements et que par la suite, les demandes devront être faites pour chaque projet, et à ce moment-là les élus décideront.

Le Président revient sur le comité de suivi qui selon lui, doit être composé d'élus, à savoir, le Président, le Maire de la commune la plus importante, un Maire désigné et enfin les élus dont les projets sont débattus afin qu'ils puissent les défendre.

Le Président précise que cette convention modifiée sera soumise à la Communauté du Pays de Forcalquier et à la Préfecture.

L'assemblée adopte et autorise à l'unanimité la signature de la convention modifiée (M. FIORI et Mme DAUPHIN n'ont pas pris part au vote)

## 12 – PROGRAMME LIFE – DEMANDE DE FINANCEMENT

Le Président propose de répondre à un appel à projet pour les déperditions énergétiques principalement sur les propriétés privées.

L'opération sera portée par la Commission Européenne qui interviendrait à hauteur de 70%.

L'assemblée autorise à l'unanimité la présentation de cette demande de financement.

## 13 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Les services de la DDT demandent que la communauté adopte une convention partenariale avec Banon, afin que le chef de projet pour les Petites Villes de Demain soit mutualisé sur la communauté pour la gestion de l'OPAH. La communauté apporterait 5 000 €.

L'assemblée autorise à la majorité avec 33 voix moins une abstention, la signature de cette convention tripartite.

## 14 – QUESTIONS DIVERSES – MOTION POUR LA POSTE

Le Maire de Reillanne informe les élus que la Poste les a mis en demeure d'adopter des changements dans les horaires d'ouverture. Contre l'avis du Conseil Municipal et des citoyens qui ont signés une pétition (800 personnes environ).

Dans le même temps, les salariés de la Poste ont entamé un mouvement de grève et les bureaux sont fermés.

Mme GRENUT précise que depuis 10 jours, il n'y a plus d'argent dans le distributeur et que cela impacte les commerces. De plus, il y a une maison des services publics dans les locaux de la Poste qui, de ce fait, ne sont plus accessibles.

Mme PIEDNOIR suggère que la Communauté en plus des communes prenne une motion car tout le territoire est impacté.

Le Président informe les élus qu'il a sollicité une réunion avec la Poste, les élus et des citoyens en vain.

Le Président suggère de saisir les instances nationales de l'Association des Maires de France et des maires ruraux et également les candidats à la présidentielle.

Il est demandé à Mme DUFOUR de proposer un texte pour la motion, qui sera soumis à l'ensemble des élus.

Mane, le 13 décembre 2021

Le Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon,



Jacques DEPIEDS